

propriété, une clause de coassurance de 80 pour cent ne peut avoir aucun effet détrimental sur le détenteur de police, quel que soit le nom que puisse porter la clause de coassurance de 80 p. c.

Cause de la confusion des noms

Pourquoi emploie-t-on alors un si grand nombre de noms différents pour de telles clauses?

Une raison en est que les Compagnies d'assurance-feu ont reconnu depuis longtemps avoir fait erreur quand elles ont donné au principe le nom de coassurance.

Toutefois, qu'elles fassent ce qu'elles pourront jusqu'à ce qu'elles aient trouvé quelque nom satisfaisant qu'elles n'emploieront pas pour d'autres clauses et ne pouvant pas induire en erreur le public en général, qui parlera des clauses en question comme clauses de coassurance.

Discussion de quelques noms

Prenons par exemple, le terme "moyenne" qu'un certain nombre d'assureurs favorisent; le mot "moyenne" est le terme qui, pendant de nombreuses années a été employé en rapport avec les polices d'assurance maritime.

Mais le terme "moyenne" ne s'applique pas bien d'une manière uniforme. Pourquoi? Parce qu'il y a d'autres clauses, ayant des buts quelque peu différents de ceux des clauses ordinaires de coassurance, que les Compagnies d'assurance feu désignent aussi sous le nom de clause "de moyenne"; par exemple, les clauses de distribution par "moyenne" ou au prorata (qui sont employées par les Compagnies en rapport avec ce qui est connu sous le nom de polices de couverture, etc.) Nous aurons à revenir plus tard sur ces clauses de distribution.

Le terme clause de "taux réduit" est employé dans certains états pour faire comprendre à toutes les personnes intéressées que, pour se conformer à la loi, un taux réduit a été accordé au détenteur de police en question.

Changement de noms

Il a encore été suggéré que la clause soit dénommée clause de responsabilité en cas de perte ou clause de valeur estimée. Il nous semble donc qu'une mesure considérable pourrait être prise pour une

meilleure compréhension, si on pouvait employer généralement un nom satisfaisant pour les personnes intéressées, nom qui indiquerait partout au détenteur de police que cette clause l'oblige soit à assurer sa propriété pour tant pour cent de sa valeur, soit à soumettre à une réduction ses réclamations pour perte inférieure à ce pourcentage.

Nous avons déjà montré une forme du North Dakota d'une clause de coassurance; les formes dont la rédaction diffère le moins matériellement de celle-là sont celles employées dans le New-Jersey. Les clauses de coassurance du New-Jersey commencent ainsi: "Si au moment d'un incendie, le montant total," etc. Comme on l'a vu les formes du North Dakota débutent par ces mots: "Si à l'époque de la perte," etc. D'autres formules courtes

sont celles usitées dans l'Ohio, en voici une:

En considération du taux réduit à cette police a été prise il est stipulé, pressément, et c'est une condition, qu'a non, que cette Compagnie ne sera pas une plus grande proportion de toute perte ou de tout dommage à la propriété décrite ici, que celle que la même assurée par la présente compagnie, c'est-à-dire quatre-vingt-dix pour cent (90%) de la valeur actuelle en numéraire de la dite propriété, à l'époque où telle perte arrive; et si l'assurance est verte par cette police est divisée en deux items ou davantage, cette condition s'appliquera à chaque item séparément.

Attachée à la police No et faisant partie, émise à l'agence de la Compagnie etc., etc.

..... Agent

Variations des formes du North Dakota

On remarquera que le spécimen du North Dakota que nous présentons ici ne contient pas la clause concernant les deux items ou plus qui apparaissent à la fin de la forme de l'Ohio, qui vient de être mentionnée. Une raison pour cette différence apparente est celle-ci:

Dans certains états, une clause différente est employée avec les polices dont le montant doit couvrir différents items. Une forme du North Dakota employée avec ces polices est ainsi libellée:

Clause de pourcentage de coassurance s'appliquant à des items spécifiques de police

Si à l'époque de l'incendie, le montant total d'assurance sur la propriété couverte par le item de cette police, est moindre que pour cent de la valeur actuelle en numéraire de cette propriété, cette Compagnie sera responsable uniquement de telle portion de telle perte ou dommages que le montant assuré sous ledit item comporte pour ledit pourcentage de la valeur actuelle en numéraires de la propriété couverte par ledit item

Attachée à la police No et faisant partie, de la Compagnie

..... Agent

(A suivre).

Le mérite est une grande chose; mais de deux magasins de mérite égal, celui qui fait la meilleure publicité fera le plus d'affaires. [Washington Star].

La Prevoyance

Accidents et Maladies. Bris de Glaces
Garanties et Cautionnements.
Responsabilité de Patrons.

71a Rue St-Jacques - MONTREAL

POURQUOI

DOIT-ON ASSURER SA VIE DANS

La Sauvegarde

- 1o PARCE QUE Ses taux sont aussi avant taux que ceux de n'importe quelle compagnie.
- 2o PARCE QUE Ses polices sont plus libérales que celles de n'importe quelle compagnie.
- 3o PARCE QUE Ses garanties sont supérieures à la généralité de celles des autres compagnies.
- 4o PARCE QUE La sagesse et l'expérience de sa direction sont une garantie de succès pour les années futures.
- 5o PARCE QUE Par dessus tout, elle est une compagnie canadienne française et que ses capitaux restent dans la province de Québec pour le bénéfice des nôtres.

Siège social: 7 PLACE D'ARMES,

MONTREAL.

LES Débits d'une Compagnie d'Assurance Industrielle forment UNE MINE NON DÉVELOPPÉE pour l'ASSURANCE ORDINAIRE. Notre Contrat à Salaire et à Commission offre des occasions exceptionnelles aux hommes qui peuvent faire à la fois de l'Assurance Industrielle et Ordinaire.

THE UNION LIFE ASSURANCE COMPANY

Bureau Principal: EDIFICE UNION LIFE, TORONTO.

47 Succursales au Canada, de Vancouver à Halifax.